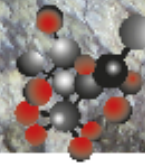


alertes



Bulletin de l'Association Henri Pézerat • Travail • Santé • Environnement

Novembre-Décembre 2015

Cette lettre électronique reprend les différentes informations reçues les mois derniers sur l'adresse mail de l'association et les initiatives auxquelles elle a participé. **Faites-nous parvenir toutes les infos sur l'actualité de vos luttes, qu'elles puissent alimenter cette lettre mais également le site Internet !**

A vos agendas !

- **La prochaine Assemblée Générale de l'Association Henri-Pézerat aura lieu à Riom-ès-Montagne (dans le Cantal), les 3 et 4 juin 2016.** C'est le lieu d'où est partie – en 2008 – la mobilisation du CHSCT France Télécom Auvergne (aujourd'hui Orange Auvergne). Franck Refouvet nous donnera les indications pratiques pour s'y rendre et y séjourner.

- **Retour sur l'AG des 20 et 21 novembre 2015 à Fontenay-sous-Bois.**

Le 20 novembre 2015, comme prévu lors de l'AG de juin, à Saint Briec, un débat sur la question – problématique ! – de l'expertise médicale dans le cadre des procédures de reconnaissance des MP et des actions judiciaires, a permis de croiser les expériences d'une situation particulièrement préoccupante pour les victimes et les collectifs qui les soutiennent. Il est indispensable de construire des mobilisations contre une véritable « guerre » aux victimes du travail. Les décisions prises au cours de la réunion ont été les suivantes :

- faire remonter vers l'asso HP, les avis de CRRMP et toutes décisions s'appuyant, en positif ou négatif, sur des avis d'experts ;
- alerter les élus syndicaux des CPAM, qui siègent dans les CA, les commissions de recours amiable, les TASS, les instances nationales (CAT/MP, COCT)... ;
- en fonction de l'expérience vécue des expertises, établir des listes informelles « blanche » (experts respectueux des droits des victimes de maladie professionnelle et des victimes elles-mêmes) et « noire » (autres experts). Les avocats mettent leur expérience à disposition pour des informations ;
- un groupe de travail est en cours de constitution concernant les CRRMP, afin d'élaborer une plateforme de revendications qui pourrait être au centre d'actions coordonnées en direction de l'Assurance maladie et des ministères concernés.

Le 21 novembre, L'assemblée générale a permis de faire le point des luttes en cours, tout en prolongeant la réflexion engagée la veille. Dans de nombreuses interventions, il a été question des « réformes » engagées par le gouvernement qui remettent en cause le droit du travail, les CHSCT et plus largement les droits en matière de protection sociale et suscitent une très grande inquiétude. D'où l'importance des mobilisations, dont les Etats Généraux de la santé des travailleuses et des travailleurs (voir ci-dessous), en mars prochain, seront un rendez-vous important.

Des actions collectives devront être engagées pour apporter un soutien lors d'audiences devant les tribunaux, pour protester contre le traitement indigne réservé aux victimes de maladies professionnelles par les CPAM, le FIVA, les ministères... Il nous faudra envisager également des actions en direction des parlementaires.

Les deux projets de tableaux de maladie professionnelle, en vue d'une meilleure reconnaissance des victimes concernées, sont en cours d'élaboration :

- modification du tableau MP n°6 (affections provoquées par les rayonnements ionisants). Il s'agit d'y faire figurer l'ensemble des pathologies cancéreuses reconnues dans la liste américaine des maladies professionnelles radio-induites (contre trois actuellement) ;
- création d'un tableau de maladie professionnelle reconnaissant les cancers associés à une polyexposition à des cancérogènes (ce projet s'appuiera sur un rapport en voie de finalisation de l'équipe GISCOP 93).

Chacun-e peut apporter sa contribution à ces « chantiers » en cours !

• **Les 21 et 22 janvier 2016**, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) organise à Paris un **colloque scientifique international sur les perturbateurs endocriniens** (substances qui peuvent interférer avec la régulation hormonale des êtres vivants) consacré à leurs conséquences sur les écosystèmes et sur la santé humaine. Chez l'être humain comme pour la faune, les conséquences sanitaires potentielles de ces interférences peuvent être diverses : troubles de la fertilité, du développement, du métabolisme ou du comportement, atteintes du système immunitaire, cancers, etc.

Pour accéder au programme et aux modalités d'inscription, rendez-vous sur : www.anses.fr/fr/content/2e-colloque-international-du-pnrpe-paris

Nous vous recommandons à ce propos la lecture du livre de Stéphane Horel, *Intoxication. Perturbateurs endocriniens, lobbyistes et eurocrates : une bataille d'influence contre la santé* (La Découverte, 2015), et l'écoute d'un entretien de Ruth Stegassy avec l'auteure, dans l'émission Terre à terre : www.franceculture.fr/emission-terre-a-terre-lobbying-et-regulations-2-perturbateurs-endocriniens-perturbateurs-de-process

• **Le mardi 26 janvier 2016, tous à vos téléviseurs** : dans le cadre de l'émission « Le Monde en Face », France 5 diffuse à 20h40 « Perdre sa vie à la gagner », un documentaire de 52 mn de Liza Fanjeaux, qui pointe du doigt les dysfonctionnements du système de prévention et de reconnaissance des maladies professionnelles en France. C'est l'histoire de ces travailleurs qui continuent, malgré le scandale de l'amiante, à mourir de leur travail, du combat quotidien de salariés, de syndicats et d'associations pour dénoncer cette épidémie invisible. Cette diffusion sera suivie d'un débat.

• **Les 16 et 17 mars 2016 : rendez-vous pour les États généraux de la santé des travailleuse et travailleurs.** Le Collectif pour la santé des travailleuses et travailleurs organise à Paris, à la bourse du travail, les États généraux de la santé des travailleuses et travailleurs. Issu de l'appel « Pour ne pas perdre sa vie à la gagner » lancé en janvier 2015 ce collectif regroupe à ce jour des organisations syndicales interprofessionnelles de la CGT, de Solidaires, des syndicats professionnels de médecins du travail, d'avocats, de magistrats, d'inspecteur-ice-s du travail, des associations – dont la nôtre – et des individus, chercheur-se-s et professionnel-le-s de la santé au travail.

Ces journées n'auront de sens que si celles et ceux qui y participent s'en emparent. C'est pourquoi le collectif lance un appel à contribution. Nous attendons vos suggestions, ainsi que vos propositions de contribution (récit d'une lutte ou d'une expérience, exposition d'un problème...). Nous comptons sur vous pour faire circuler cette invitation à vos collègues de travail, organisations syndicales. Nous vous espérons nombreuses et nombreux à répondre à cet appel à contribution, et encore plus nombreuses et nombreux à venir à ces deux journées d'États généraux.

Pour s'inscrire aux États généraux de la santé des travailleuse et travailleurs et pour joindre le Collectif pour la santé des travailleuses et travailleurs rendez vous sur le site : neplusperdresaviealagagner.org

Des nouvelles des collectifs en lutte

• **Le 17 octobre dernier, une fuite d'éthylène sur la plateforme de Total Gonfreville a failli provoquer une véritable catastrophe.** La CGT Total estime que « cet incident, qui aurait pu tourner à la catastrophe, démontre que les dispositions de la loi Bachelot, adoptée en 2003, censées éviter tout nouvel AZF sont insuffisantes. **Total comme les autres multinationales continuent de mettre en œuvre des politiques qui mettent en danger les travailleurs et la population, sans être inquiétées par la justice.** Renforcer les sanctions contre les entreprises qui ne respectent pas la réglementation, renforcer les moyens de contrôles de l'inspection du travail et du service des installations classées constituent une nécessité. »

Le syndicat réclame aussi « l'embauche immédiate de tous les salariés intérimaires travaillant sur la Plateforme, l'interdiction du travail précaire sur tous les sites classés SEVESO 2 et la ré-internalisation des métiers utiles et indispensables à notre activité » ainsi que « l'interdiction générale de toute sous-traitance, sauf pour des cas exceptionnels nécessitant une expertise technologique non présente en permanence dans l'entreprise et devant recevoir l'avis positif des instances représentatives du personnel ». Retrouvez son communiqué en [pièce jointe](#).

• **Orange : les salariés ne doivent pas perdre leur vie à la gagner.** Le 9 décembre dernier s'est tenu devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence le **procès contre Orange pour « homicide involontaire » après le décès en décembre 2011 de Jean-Claude Lachaux**, un technicien tombé d'une « plate-forme échelle » qu'Orange avait fait concevoir pour faire des économies en faisant travailler ses techniciens seuls. Une amende a été requise, le jugement sera rendu le 3 février 2016. « Malheureusement, rien

ne pourra réparer la disparition de notre collègue mais nous espérons que toute la responsabilité de l'entreprise dans cet accident mortel sera sanctionnée » expliquent les fédérations syndicales à Orange – CFE-CGC, CFTC, CGT, FO et Sud – dans une déclaration commune :

« Malgré les interventions répétées des représentant-es du personnel dans le CNSHSCT, les CHSCT..., **la direction du groupe s'était entêtée à imposer une Plate Forme Echelle conçue pour Orange. Cet outil était inadapté pour répondre aux nouvelles contraintes légales et préserver la sécurité des salarié-es. Il permettait essentiellement d'économiser 20 millions d'euros/an.** Ces échelles étaient dangereuses comme de cela avait été confirmé par de précédents accidents, les expertises et les interventions des inspections du travail. Il aura fallu l'accident mortel de Jean-Claude et les interventions du CHSCT local et du CNSHSCT pour que ces PFE soient enfin retirées des Unités où elles étaient encore. Aucun intérêt financier ne devrait venir compromettre notre santé au travail. »

Ce sont ces mêmes intérêts financiers qui sont sans doute responsables de la **mort au travail de salariés (surtout intérimaires, précaires)** sur les sites français d'Arcelor Mittal: 4 en un an. A lire sur www.liberation.fr/futurs/2015/11/11/interim-arcelormittal-le-salaire-de-la-peur-1412698

L'Union Départementale CGT Seine Maritime, qui nous fait part régulièrement des travaux santé travail, nous a transmis le tract de l'Union syndicale de l'interim CGT (voir ci-joint), suite à **l'accident mortel d'un intérimaire sans-papier**, dont l'identité reste anonyme.

• **Sous traitants du nucléaire :**

- Le 3 décembre dernier se tenait devant le TASS d'Evry une audience pour faire **reconnaître la faute inexcusable de la société Endel (groupe GDF Suez) envers Christian Verronneau**, décédé des suites d'un cancer du poumon dû aux rayonnements ionisants et reconnu en maladie professionnelle. Le jugement sera rendu le 14 avril 2016. Voir en pièce jointe le communiqué de l'association Santé et sous-traitance et de la CGT-Endel.

- Un salarié de Polinorsud, filiale d'Areva spécialisée dans les services de décontamination, a été infecté par la légionellose dans le cadre de son travail. **Il demande des comptes à EDF.** Atteint de troubles respiratoires, l'échafaudier est hospitalisé à Dieppe, arrêté près de huit mois, avant de reprendre son travail à mi-temps. Son état empirant, son employeur lui propose de changer de poste à plusieurs reprises, avant de le licencier en 2015. « Il ne pourra probablement plus jamais travailler, souligne M^e Antoine Dechancé, l'avocat du quinquagénaire qui demande la condamnation d'EDF, exploitant de la centrale. Physiquement, il s'essouffle très vite. Et intellectuellement, il a des difficultés à se concentrer. » A lire sur :

www.paris-normandie.fr/detail_article/articles/4468622/contamine-par-la-legionellose-a-la-centrale-nucleaire-de-paluel-il-demande-des-comptes-a-edf

• **Les irradiés de Brest.** Réunis en Assemblée générale en novembre dernier, les irradiés de l'île Longue poursuivent leur bataille pour la mise en place d'une étude de santé recensant l'ensemble des civils et militaires soumis aux rayonnements et pour l'élargissement du tableau 6 des maladies professionnelles aux maladies radio-induites. **Ils sont rejoints dans leur combat par les victimes du plateau d'Albion, militaires affectés aux activités de préparation, d'entretien et de maintenance des têtes nucléaires**, « également touchés par des maladies radio-induites et des cancers, après avoir longtemps travaillé sans protection et dans l'ignorance des risques », selon Francis Talec.

Le site Enquête ouverte, destiné aux reportages et enquêtes au long cours, a consacré un dossier à « l'étrange automne nucléaire » vécu à Brest en 1996 : www.enqueteouverte.info/nucleaire/2014/09/29/brest-1996-letrange-automne-nucleaire/

Dans ce cadre Francis Talec revient, dans un entretien, sur www.enqueteouverte.info/nucleaire/category/genres/entretiens/

• **Les verriers de Givors nous font part de bonnes nouvelles.**

D'une part, la **Cour d'appel de Lyon a confirmé le jugement du TASS de Lyon concernant la reconnaissance en maladie professionnelle de Christian Cervantes.** La CPAM de Lyon et l'entreprise O.I.Manufacturing sont ainsi déboutées de leur demande. L'entreprise sera poursuivie pour faute inexcusable. « C'est une bonne nouvelle pour la famille, mais aussi pour les verriers dont soixante dossiers sont actuellement instruits aux prud'hommes et sont audiencés en "départage" pour le 2 février 2016. Mais également pour le classement du site "amiante" devant le Tribunal administratif de Lyon, dont la date d'audience n'est pas connue. »

D'autre part, après avoir été reçu en délégation par le directeur adjoint de la CPAM de Lyon, **ils ont obtenu la réouverture de 32 dossiers de demandes de suivis médicaux post-professionnels** bloqués pour diverses raisons – notamment la non prise en compte des expositions aux produits toxiques hydrocarbures, solvants et CMR – et que l'association soit partie prenante dans l'accompagnement des demandeurs auprès de la CPAM.

Par ailleurs, **les actes du colloque qu'ils ont organisé en octobre dernier sont désormais en ligne** : « Ils ne retracent qu'imparfaitement la richesse des échanges de neuf heures d'interventions diverses, mais ils permettent cependant un éclairage suffisamment large pour mesurer la dimension des enjeux posés par les risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés et la nécessité de rassembler les énergies, bien au-delà du monde du travail, pour améliorer la prévention sur les lieux de travail et la prise en charge – dans tous les sens du terme – des maladies d'origine professionnelles. La première condition, fortement mise en évidence, c'est de "rendre visible l'invisible", comme le recherchait déjà Arthur Rimbaud. »

Retrouvez-les à cette adresse :

www.verriers-givors.com/index.php?option=com_content&view=article&id=434:un-colloque-et-des-actes&catid=80&Itemid=484

Chantiers en cours

– Maladies professionnelles –

- Dans une lettre ouverte au Président du Conseil national de l'ordre des médecins, Philippe Davezies et Christian Torrès reviennent sur la « **campagne qui vise à dissuader l'expression des médecins sur les liens entre la santé et le travail** ». « Les avocats des employeurs s'appuient, pour cela, sur des écrits du Conseil National. Or, à notre avis, ceux-ci témoignent d'une méconnaissance du champ qu'ils prétendent réguler et jettent la confusion dans les esprits. » A lire en pièce jointe.

A ce sujet, voir aussi le Rapport adopté lors de la session du Conseil national de l'Ordre des médecins de juin 2015 sur « les écrits du médecin du travail et la déontologie médicale » : www.snpst.org/IMG/pdf/ecrits_du_medecin_du_travail.pdf

- L'association pour la protection de la santé au travail dans les métiers portuaires en Loire-Atlantique (APPSTMP44) vient de se doter d'un site Internet. A signaler notamment la **mise en ligne d'un guide pratique « Maladies professionnelles – les déclarer et les faire reconnaître »**, principalement consacré aux **cancers professionnels** et rédigé avec l'appui du Giscop 93. A retrouver sur : <http://appstmp.org/pages/guide-pratique.php>

– Amiante –

- **Procès Eternit : la version anglaise de *Il grande processo (Le grand procès)*, l'essai écrit par la magistrate Sara Panelli, une des trois procureurs du maxi-procès de Turin (avec Guariniello et Colace), et la chercheuse Rosalba Altopiedi, a été retiré de la vente.** Barry Castleman, membre du réseau international Ban Asbestos, nous a fait parvenir l'information : Stephan Schmidheiny – qui fut condamné à 18 ans de prison ferme par la cour d'appel de Turin avant la décision de la cour de cassation de le faire bénéficier de la prescription – a réussi à bloquer la diffusion de ce livre sur le procès italien Eternit, en menaçant de poursuite les éditeurs. Retrouvez en pièce jointe la traduction de l'article de la Stampa :

www.lastampa.it/2015/12/04/edizioni/alessandria/schmidheiny-blocca-la-versione-inglese-del-librodossier-scritto-dal-magistrato-del-processo-eternit-128cX05acuxEJDX6YC0nPM/pagina.html

Dans une tribune, **notre camarade Fabrice Nicolino** nous rappelle par ailleurs le **pouvoir d'influence de Schmidheiny au sein de l'ONU** : <http://fabrice-nicolino.com/?p=2125>

- Des chercheurs en santé publique italiens mènent depuis des années une **démarche épidémiologique fondée sur le recensement précis et continu des cancers liés à l'amiante – en particulier le mésothéliome – dans la population exposée à l'amiante de l'usine de Casale Monferrato**. La publication de leurs travaux dans une revue scientifique internationale vient de susciter un commentaire du Professeur Leslie Stayner,

professeur de santé publique aux Etats-Unis, qui **alerte sur les conséquences de l'exposition environnementale à l'amiante à très faible dose**. Ceci ne peut que nous inciter à la vigilance sur les conditions souvent désastreuses de gestion de l'amiante en place. Voir l'article « Casale » en pièce jointe, traduit par Raoul Harf.

- Toujours à propos de l'amiante en Italie, le site *Terrains de lutte* publie **un beau portrait du procureur Raffaele Guariniello**, à l'origine du maxi-procès de Turin contre Eternit : <http://terrainsdeluttas.ouvaton.org/?p=5489>

- **Les travailleurs de l'amiante vivent vingt ans de moins que la population générale, selon une étude belge publiée par l'ETUI**. Les anciens travailleurs des usines belges d'amiante-ciment décédés d'une maladie de l'amiante ont vécu vingt ans de moins que la population générale de la même génération. C'est la conclusion à laquelle des démographes belges sont arrivés après avoir étudié **deux cohortes de travailleurs de trois usines d'amiante-ciment liées au groupe Eternit**, aujourd'hui Etex.

A retrouver sur www.etui.org/fr/Themes/Sante-et-securite/Actualites/Les-travailleurs-de-l-amiante-ciment-vivent-vingt-ans-de-moins-que-la-population-generale

Le droit en pratique et autres outils

- **Attention**, les employeurs ont obtenu gain de cause devant le Conseil d'Etat pour faire payer à l'Etat une partie des indemnités due envers des salariés victimes de l'amiante. **L'Etat est reconnu « co-responsable » des dégâts de l'amiante** pour n'avoir pas édicté de réglementation spécifique avant 1977. Voir l'article paru dans *l'Humanité* : www.humanite.fr/amiante-les-employeurs-fautifs-peuvent-faire-payer-letat-589853

- **Les employeurs ont aussi contesté devant le Conseil constitutionnel le fait de devoir payer l'expertise du CHSCT déjà réalisée**, même lorsqu'ils finissent par obtenir en justice l'annulation de la délibération du CHSCT décidant de recourir à l'expert. Le Conseil constitutionnel a jugé le 27 novembre que cette disposition était contraire à la Constitution, et renvoie la balle au législateur. Voir le communiqué du Conseil constitutionnel : www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2015/2015-500-qpc/communiquede-presse.146579.html

Et l'article paru dans *l'Humanité* : www.humanite.fr/les-employeurs-remportent-une-manche-contre-lexpertise-du-chsct-591292

- Plus positif, **le Conseil d'Etat a partiellement annulé vendredi le décret du 11 octobre 2013 qui autorisait des patrons à faire travailler par dérogation des jeunes de 15 à 18 ans avec des niveaux d'empoussièrement pouvant aller jusqu'à 6000 fibres d'amiante par litre d'air** :

www.conseil-etat.fr/Actualites/Communiqués/Exposition-des-jeunes-travailleurs-aux-poussieres-d-amiante

Mais ces jeunes peuvent continuer à être exposés à tous les autres toxiques. En France, un

million de jeunes entre 14 et 17 ans, souvent issus de milieux ouvriers, travaillent régulièrement ou ponctuellement. Les lois spéciales qui encadrent leur activité ont été progressivement assouplies. Les moins de 20 ans subissent trois fois plus d'accidents du travail que leurs aînés. Voir l'enquête que consacre Basta à ce sujet : www.bastamag.net/Malgre-des-risques-d-accidents-plus-eleves-le-travail-des-enfants-est-de-moins

- L'Union syndicale Solidaires a eu la bonne idée de réaliser **l'index des parutions des bulletins « Et voilà »** depuis le numéro 1 paru en octobre 2011 jusqu'au numéro 41 de novembre 2015 : un outil qui permet la recherche par sommaires mais aussi plusieurs entrées pour vous permettre de retrouver facilement les sujets recherchés, **index des jurisprudences**, index thématiques, liste des outils, des invité-es, des livres et parutions. A découvrir sur : www.solidaires.org/Index-des-parutions-des-bulletins-Et-voila

A lire, (re)voir, (ré)écouter...

- Le site d'éducation populaire politique l'Ardeur consacre un dossier très riche sur « **le droit du travail est en grand danger** », avec moult contributions et données. A consulter sur www.ardeur.net/alerte/

- Notre camarade Philippe Saunier qui fait partie du groupe de travail "nanomatériaux" de l'Anses, nous livre la **note qu'il a rédigée intitulée « Le principe de précaution foulé aux pieds, au nom de l'intérêt supérieur des parts de marché »**, en pièce jointe.

- **Au Bangladesh, des ouvrières rescapées du Rana Plaza** (1 135 morts et des milliers de blessés) **créent leur propre coopérative textile**. Une quarantaine d'ouvrières et d'ouvriers, traumatisés par le drame, ont décidé de ne pas en rester là et de créer leur propre coopérative textile : Oporajeo, les invincibles, en bengali. Mais les clients européens en quête de fournisseurs alternatifs sont rares, et la coopérative peine à remplir son carnet de commandes. Reportage à Dacca, à lire sur www.autogestion.asso.fr/?p=5609

- **Les lanceurs d'alerte, vulnérables face au risque de licenciement**. Selon une étude publiée en décembre par le cabinet Technologia, 36 % des salariés français ont déjà été confrontés à des pratiques contraires à la loi, au Code du Travail ou aux règles de leur profession. Dans près de la moitié des cas, il s'agit d'atteintes à la sécurité et à la réglementation. Pour autant, pas facile pour ces salariés de dénoncer ces entorses à la règle : 39% des salariés qui gardent le silence le feraient « par peur des représailles » selon une enquête Transparency international France publiée jeudi 3 décembre. Lire : www.lemonde.fr/emploi/article/2015/12/04/les-lanceurs-d-alerte-vulnerables-face-au-risque-de-licenciement_4824596_1698637.html

- **L'état d'urgence : contre qui et contre quoi ? Plusieurs médias et associations mènent une veille sur les « bavures » de l'état d'urgence voté pour 3 mois**. Parmi elles, voici l'histoire – édifiante – d'un ancien employé d'une station de

traitement des eaux de Veolia à Aix-en-Provence, atteint d'une maladie en lien avec ses expositions professionnelles. Dans le cadre de la procédure de reconnaissance de sa maladie professionnelle, il avait remis au médecin-expert un document de Veolia listant les produits chimiques utilisés à la station, liste réclamée par la caisse primaire d'assurance-maladie. Sur son moteur de recherches, il a tapé « produits chimiques pour traitement des eaux ». **Fiché S, perquisitionné au petit matin, assigné à résidence...**, retrouvez la suite sur : <http://delinquance.blog.lemonde.fr/2015/12/11/etat-durgence-trois-semaines-dassignation-a-residence-pour-une-meprise/>

L'humoriste Didier Porte en donne une version grinçante, à écouter assurément : www.youtube.com/watch?v=a9yccx2M2_8

• **Contre la réouverture de la mine de Salau.** La mine de Salau, dans l'Ariège, a produit du tungstène de 1971 à 1986. Elle fait l'objet d'une demande de permis d'exploration alors même qu'elle renferme de l'amiante et que plusieurs anciens mineurs en sont tombés malades et/ou en sont décédés. En juillet 2015, le conseil municipal s'est prononcé contre la réouverture. Une association, « Couflens-Salau demain », milite contre le projet, avec le soutien de l'association Henri-Pézerat. **Une réunion d'information a été organisée le 25 septembre, à laquelle participaient Jean-Marie Birbès, Monique Nowak et Annie Thébaud-Mony.** Cette dernière, à l'appui d'une enquête réalisée avec Henri Pézerat dans les années quatre-vingt, vient de transmettre à la préfète de l'Ariège un courrier cosigné avec le toxicologue chimiste André Picot, dans lequel ils affirment :

« **Nous considérons, pour notre part, qu'il est de notre responsabilité d'alerter les pouvoirs publics sur les dangers qu'une ré-ouverture de la mine de Salau ferait subir aux habitants de la vallée ainsi qu'aux travailleurs qui auront à creuser les galeries puis à exploiter la mine, ainsi qu'à ceux qui assureront la manutention et le transport des produits de la mine.** Nous voulons attirer l'attention des décideurs sur les importantes carences du dossier quant à la prise en considération des règles en matière de prévention des risques de l'amiante et d'autres toxiques, dont les cancérigènes. Telle que la demande de permis est présentée, et si elle devait être acceptée en l'état, la ré-ouverture de la mine de Salau se ferait en infraction du code de la Santé Publique, du code du Travail et du code de l'Environnement. » **Un dossier à retrouver sur le site www.asso-henri-pezerat.org/amiante-une-mine-pyreneenne-fait-polemique/**

• **Pesticides.**

Laurent Vogel, chercheur au département santé-travail de l'Institut Syndical Européen à Bruxelles, signe un article intitulé « Pesticides en Europe : un Bhopal quotidien et silencieux », publié dans Hesamag ([voir en pièce jointe](#)).

De leur côté, des médecins se sont regroupés en collectif et, dans un « **appel de médecins du Limousin contre les pesticides** » se déclarent solidaires « des demandes d'interdiction des épandages aériens et des mesures de réduction des risques vis à vis des populations vivant à proximité des cultures à forte utilisation de pesticides », « des collectivités territoriales signataires de la charte zéro pesticide », « de toutes les initiatives qui permettront une transition vers des filières agricoles n'utilisant pas de pesticides » et, enfin, « de tous les projets de transition de l'agriculture qui se proposent

de stopper et d'inverser le processus de concentration des exploitations et d'y favoriser de manière significative l'accroissement de l'emploi agricole, condition incontournable d'une diminution réellement globale de l'utilisation des pesticides. Un appel à retrouver sur : www.syndicat-simples.org/fr/APPEL-DE-MEDECIENS-DU-LIMOUSIN.html

• Eliane Vogel Polski est décédée à Bruxelles le 13 novembre 2015. Au sein de l'Institut Syndical Européen (ETUI) Laurent Vogel, son fils, apporte une contribution majeure aux luttes pour les droits des travailleuses et des travailleurs en matière de santé. **Nous tenons à lui exprimer ici notre amitié dans cette épreuve.** Lire l'hommage rendu à Eliane Vogel Polski dans l'article du *Monde* ci-joint.

• **Production de l'ignorance.** Annie Thébaud-Mony et deux chercheurs CNRS (Thierry Ribault et Cécile Asanuma-Brice) ont participé à l'émission de Ruth Stegassy, consacrée aux stratégies mise en œuvre par les industriels et les Etats pour empêcher la visibilité des conséquences sanitaires des risques industriels tels que la radioactivité : www.franceculture.fr/emission-terre-a-terre-lobbying-et-regulations-3-la-fabrication-de-l-ignorance-2015-12-19

• **À Taiwan, une victoire pour les victimes de l'électronique globalisée.** Le 17 avril 2015, le tribunal de Taipei a rendu le premier verdict de culpabilité dans une action collective (class action) autour d'une question de santé au travail. **C'est une première dans l'histoire de Taiwan au regard du nombre de plaignants (plus de 500), et sans doute même au niveau mondial compte tenu du nombre de produits toxiques en jeu et de la nature internationale de la plainte, qui concerne notamment un grand groupe américain (General Electric) et une entreprise française (Thomson puis Technicolor S.A.).** Les juges ont reconnu que les maladies et décès de plusieurs centaines d'anciens employés—surtout des femmes—de l'usine électronique RCA de Taoyuan ont été causées par leurs mauvaises conditions de travail, et notamment leur exposition massive à des solvants cancérigènes. Un article co-écrit par Pascal Marichalar, à retrouver sur : <http://terrainsdeluttes.ouvaton.org/?p=5482>

A vous lire sur vos actions, témoignages, etc.

Fanny et Anne, pour l'équipe d'animation

<asso hp@gmail.com>

Cette lettre est adressée à tous nos adhérents et aux compagnons de route.
Si vous ne voulez plus en être destinataire, n'hésitez pas à nous le faire savoir.